



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 09.02.2018</p> <p>Date d'affichage 13.02.2018</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 28</p> <p>votants : 35</p> <p><u>OBJET</u></p> <p>04 – Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><u>Présents</u> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.</p> <p><u>Absents représentés</u> Mme D. REDSTONE par M. G. ALAPETITE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. M. BAFFIE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. JC. SIBERT – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.</p> <p>Monsieur Michel BAFFIE a été élu secrétaire de séance.</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,</p> <p>VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,</p> <p>VU les décrets d'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sanitaire et Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,</p> <p>VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,</p> <p>VU la circulaire NOR BCFF0926531 C du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi mobilité,</p> <p>VU l'avis des Commissions municipales,</p>
---	--

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- 1- DECIDE de transformer le tableau des effectifs du personnel communal selon les modalités fixées en annexe,
- 2- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2018,
- 3- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 février 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

La présente délibération peut faire l'objet :

D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;

D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable

Envoyé en préfecture le 21/02/2018

Reçu en préfecture le 21/02/2018

Affiché le 21/02/2018

SLOW

ID : 077-217701226-20180219-DEL_19FEV_04-DE

ANNEXE à la Délibération n°04

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	DATE D'EFFET
1 poste d'Adjoint technique TC CNRACL	1 poste d'ATSEM TC CNRACL	01/03/2018
/	1 poste d'Adjoint d'animation TC CONT 3-2 IRCANTEC	19/02/2018
/	1 poste d'Adjoint administratif TC CNRACL	01/03/2018
1 poste d'Agent de maîtrise principal TC CNRACL	1 poste de Technicien principal de 1 ^{ère} classe TC CNRACL	09/04/2018

TC : Temps complet

TNC : Temps non complet

Cont 3-1: Contractuel en remplacement

Cont 3-2: Contractuel poste vacant 1 an

Cont 3-1° : Accroissement temporaire d'activité

Cont 3-2° : Accroissement saisonnier d'activité

Contr. Art. 38 : Recrutement de travailleurs handicapés